

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 18 mai 2023  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 18 mai 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Robert Beaudry et M. Peter Malouf.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Émilie Thuillier.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Bruce Walker	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard Blais)	Existe-il une volonté politique de débiter le processus de refonte de la réglementation sur la qualité de l'air à Montréal? / Est-ce qu'un mandat sera donné à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur la qualité de l'air à Montréal, au plus tard cette année ou en 2024?

---

À 17 h 08, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Melisa Salija	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Comment le conseil d'agglomération peut-il favoriser un meilleur alignement auprès des différents services de la Ville pour cesser d'alourdir l'impact historique dans notre secteur (le Square Cartier) et permettre une meilleure gestion des eaux pluviales?
Veronique St-Onge	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	M. Logé a partagé plusieurs enjeux relatifs à la gestion des eaux pluviales causés par l'héritage historique de Ville-Marie. La majorité des conduites du secteur ont été bâties au début du 20 <sup>e</sup> siècle alors qu'elles ont une durée de vie d'environ 100 ans. M. Logé mentionne avoir hérité d'un quartier à forte densité. La Ville a autorisé la construction de plus de 2 500 logements à proximité de Square-Cartier alors que nous avons vécu notre sixième inondation. Les artères du réseau d'égout de ce périmètre n'ont pas été conçues pour drainer de manière efficace des eaux usées et pluviales face à une telle concentration d'immeubles. Des refoulements d'égouts et inondations ont déjà eu lieu dans plusieurs de ces nouvelles constructions. Est-ce que le conseil d'agglomération compte mettre en place une réglementation pour encadrer la construction de nouveaux édifices dans ce secteur tant que le service des eaux ne sera pas en mesure de mettre à jour le système des égouts?
Adriana Lucifero	Élu-e responsable (M. Pierre Lessard Blais)	Actuellement, les propriétaires de chiens utilisent le terrain de baseball comme endroit pour laisser leurs chiens sans laisse. Mais une fois la saison de baseball commencée, cela ne sera plus possible. Il y a actuellement un espace à côté des terrains de pétanque qui n'est pas utilisé et qui a déjà une clôture sur 3 côtés. Je pense que cet espace serait mieux utilisé dans un parc à chiens si la ville peut installer une clôture pour fermer l'espace.
Marie-Pier Dinel	Mme Heidi Ektvedt (Mme Maja Vodanovic)	Le 2 décembre 2022, à la suite d'une question d'une citoyenne à la Commission des finances du service de l'eau, Monsieur Hervé Logé a affirmé que des travaux sont à prévoir dans les trois prochaines années afin de changer et grossir une conduite qui date du début du 20 <sup>ème</sup> siècle, "ce qui va réduire et devrait diviser par deux le risque" d'inondations pour le 1451 rue Parthenais, Montréal. Outre le changement de cette conduite problématique, comment l'agglomération de Montréal compte concrètement réduire le risque d'inondations du secteur du Centre-Sud?  Est-ce que l'agglomération envisage l'installation d'infrastructures complémentaires et innovantes pour favoriser la rétention des eaux lors de pluies torrentielles au Centre-Sud dans l'arrondissement de Ville-Marie? Par exemple, un bassin de rétention, un watersquare, des saillies végétalisées, etc.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 15. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 16, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 16.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### CG23 0213

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 mai 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG23 0214

#### Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

## 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023.
- 

#### **CG23 0215**

#### **Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations »**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration contenues dans le rapport intitulé « Budget 2023 et PDI 2023-2031 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

04.04 1239902005

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

- 05.01 Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à Mme Dida Berku concernant sa question lors de l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 avril 2023
- 

#### **7 - Dépôt**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

#### **CG23 0216**

#### **Dépôt du rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2022 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

07.01

---

#### **CG23 0217**

#### **Dépôt - Résolution 23 0517 du 9 mai 2023 désignant le conseiller Errol Johnson comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 31 mai 2023 au 31 décembre 2023**

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 23 0517 du 9 mai 2023 désignant le conseiller Errol Johnson comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 31 mai 2023 au 31 décembre 2023, et le conseil en prend acte.

07.02

---

#### **11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG23 0218

**Exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois prévue à l'entente pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) pour un montant maximal de 167 093,41 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,98 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0624;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 167 093,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG 17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,97 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Globex Courrier Express International inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239938001

---

### CG23 0219

**Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, plus les contingences de 12 194,42 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses (montant total du contrat de 449 938,69 \$ et des contingences de 48 060,37 \$, taxes incluses)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0635;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 12 194,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1234473001

---

### **CG23 0220**

**Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à la firme Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0628;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237567006

---

### **CG23 0221**

**Exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de l'appel d'offres 21-18365 et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$, taxes incluses, à un montant total de 2 771 759,82 \$.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0636;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$ à 2 771 759,82 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1232085001

---

### **CG23 0222**

**Accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0627;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239931001

---

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0223**

**Accorder un contrat à Groupe Endeavour inc., pour des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 3 364 119,78 \$, taxes incluses (contrat : 2 888 963,89 \$ + contingences : 288 896,39 \$ + incidences : 186 259,50 \$) - Appel d'offres public 437413 (6 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0634;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe Endeavour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 963,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437413;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 896,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Endeavour inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1237231032

---

### CG23 0224

**Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 millimètres sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 863 290 \$, taxes incluses (contrat : 655 000 \$ + contingences : 117 900 \$ + incidences : 90 390 \$) - Appel d'offres public 10414- (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0630;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 655 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10414;
- 2- d'autoriser un montant de 117 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 90 390 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237909002

---

### CG23 0225

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau de 400 mm, de 350 mm et de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield - Dépense totale de 1 758 722,34 \$, taxes incluses (contrat : 1 329 326,96 \$ + contingences : 262 089,44 \$ + incidences : 167 305,94 \$) - Appel d'offres public 10413 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 95 531,57 \$, taxes incluses (contrat : 75 519,03 \$ + contingences : 11 327,85 \$ + incidences : 8 681,69 \$) pour les travaux de Beaconsfield.**



Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0631;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres et de 350 millimètres ainsi que des travaux de réhabilitation de conduites secondaires de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 326,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10413;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 089,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 305,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1237909001

---

#### **CG23 0226**

**Approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc., souhaitent modifier le bail initial (CG22 0772) pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués / Approuver la convention par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0644;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. souhaitent modifier le bail initial pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de sous-bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1238042001

---

**CG23 0227**

**Autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Réduction totale de 478 526,77 \$, taxes incluses (contrat : 398 772,31 \$ + contingences : 79 754,46 \$) (CG21 0433)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0633;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal réduisant ainsi le montant de 398 772,31 \$, taxes incluses, du contrat initial, approuvé par la résolution CG21 0433;
- 2- d'autoriser une réduction des dépenses de 79 754,46 \$, taxes incluses, au budget de contingences;
- 3- d'imputer cette réduction des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1239057003

---

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0228**

**Approuver l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2025 et accorder les crédits nécessaires**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0654;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature de l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus et de certifier la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) du manque à gagner induit;

2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1230573001

---

### **CG23 0229**

**Approuver un projet d'entente de résiliation du contrat octroyé à la firme Alithya Canada inc., en vertu de la résolution CG20 0317, pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0712;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente de résiliation du contrat accordé à Alithya Canada inc. (CG20 0317), pour des services professionnels requis pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances et d'administration de la solution Oracle ERP Cloud, et ce, à compter du 31 décembre 2023 et précisant les quantités estimées prévues au contrat jusqu'à cette résiliation;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1237684002

---

### **CG23 0230**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc., pour la construction de chambres de vannes et de mesure, secteurs Verdun (RVD-2) et LaSalle (RLS-2) - Dépense totale de 3 221 774,27 \$, taxes incluses (contrat : 2 598 205,05 \$ + contingences : 311 784,61 \$ + incidences : 311 784,61 \$) - Appel d'offres public 10406 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0695;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour les secteurs de régulation appelés RVD-2 et RLS-2 respectivement dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 205,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10406 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 311 784,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1236263001

---

#### **CG23 0231**

**Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la route Westcroft et l'avenue Elm, entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0714;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Beaconsfield afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement de poteaux d'incendie, de remplacement et de réhabilitation de conduite d'eau de la Ville de Beaconsfield sous la rue Westcroft et l'avenue Elm entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke, travaux qui seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1230298001

---

#### **CG23 0232**

**Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation des travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits - Dépense totale 453 077 \$, taxes incluses (contrat : 377 564,17 \$ + contingences : 75 512,83 \$) - Appel d'offres public 506803 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0704;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de piste cyclable et de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 377 564,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506803;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 512,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1238848015

---

À 17 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0233**

**Accorder un contrat à CDW Canada corp., pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026 - Dépense de 649 568 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19711 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0691;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CDW Canada corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, du 5 juin 2023 au 4 juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 568 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19711;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CDW Canada corp.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1235942003

---

### **CG23 0234**

**Conclure une entente-cadre avec EBI envirotech inc. pour la fourniture sur demande d'un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 920 151,31 \$, taxes incluses (contrat : 836 501,19 \$ + contingences : 83 650,12 \$) - Appel d'offres public 23-19771 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0677;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle EBI Envirotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, un service de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 836 501,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19771;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 650,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme EBI Envirotech inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237157003

---

#### **CG23 0235**

**Accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour la réfection des structures du passage inférieur Christophe Colomb / Des Carrières dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 602 839,22 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0710;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré au Canadien Pacifique (CP), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 463010, pour une somme maximale de 602 839,22 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada et de l'ordonnance 92757 de l'Office des transports du Canada;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227000008

---

#### **CG23 0236**

**Approuver le remboursement d'une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0739;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 608 786,20 \$, taxes incluses, pour rembourser à la Ville de Dollard-des-Ormeaux la quote-part de la Ville de Montréal pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1235350001

---

### **CG23 0237**

**Accorder un contrat à Aréo-Feu Ltée, pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19766 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0680;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'outils de désincarcération électriques pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 076 343,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19766;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement d'Aréo-Feu Ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1233838002

---

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0238**

**Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois - Dépense totale de 993 240,28 \$, taxes incluses (contrat : 899 679,38 \$ + variation de quantités : 93 560,90 \$) - Appel d'offres public 23-19808 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0686;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour la fourniture de services techniques pour la maintenance et l'évolution des environnements ADABAS / NATURAL, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19808;
- 2- d'autoriser une dépense 93 560,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Systèmes d'information Héra évolution inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1235942004

---

#### **CG23 0239**

**Accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la direction de d'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 902 681,26 \$, taxes incluses (contrat : 5 366 073,88 \$ + contingences : 268 303,69 \$ + incidences : 268 303,69 \$) - Appel d'offres public 23-19806 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0689;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Brulé Murray et associés inc., pour des services techniques d'agents de prévention en santé et sécurité sur les chantiers dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures de la Direction de l'eau potable, pour une période de 39 mois, avec la possibilité de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 5 366 073,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19806;
- 2- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 268 303,69 \$. taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Brulé Murray et associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1238375001

---



**CG23 0240**

**Accorder cinq contrats à Entrepreneur paysagiste Strathmore et à Bio-contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 545 728,84 \$, taxes incluses (contrats : 436 583,07 \$ + contingences : 43 658,31 \$ + variation des quantités : 65 487,46 \$) - Appel d'offres public 23-19715 (2 soum.)**

Vu la Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0675;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, les contrats pour la fourniture des services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leurs soumissions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19715;

<u>Firme</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine public	119 516,51 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 2, domaine public	160 321,14 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur public, parc du Mont-Royal	54 728,10 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	secteur 1, domaine privé	65 363,29 \$
Bio-Contrôle arboricole	secteur 2, domaine privé	36 654,03 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 43 658,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 487,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement des adjudicataires;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1236628001

**CG23 0241**

**Conclure des ententes-cadres avec Continental Tire Canada inc., Goodyears Canada inc., Bridgestone Canada inc. pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée des ententes 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2026 - Montant estimé des ententes de 6 163 916,69 \$, taxes incluses (contrat : 5 359 927,56 \$ + contingences : 803 989,13 \$)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0678;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Continental Tire Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 376 050,36 \$
Goodyears Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 155 022,42 \$
Bridgestone Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	828 854,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 803 989,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1235382006

### CG23 0242

**Accorder un soutien financier additionnel de 59 059 \$ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc., afin de bonifier le projet « Favoriser la cohabitation sociale et sensibiliser la population montréalaise à l'itinérance », du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023, le tout dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet d'addenda 1 majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 59 059 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0728;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 59 059 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 et le montant indiqué en regard de celui-ci :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé</b>
L'Anonyme U.I.M.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	59 059 \$

- 2- d'approuver le projet d'addenda 1 de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1239665005

À 17 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0243**

**Accorder un contrat à Neoelect inc., pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature - Dépense totale de 2 069 685,20 \$, taxes incluses (contrat : 1 666 934,86 \$ + contingences : 300 048,27 \$ + incidences 102 702,07 \$) - Appel d'offres public 23-6104 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0698;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Neoelect inc., le contrat pour le remplacement de systèmes d'éclairage extérieurs dans divers parcs-nature, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 666 934,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6104;
- 2- d'autoriser une dépense de 300 048,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 107 702,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Neoelect inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1236195001

---

**CG23 0244**

**Accorder un contrat à Précisions Provençal inc. pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville - Dépense totale de 581 769,82 \$, taxes incluses (contrat : 484 808,18 \$ + contingences : 96 961,64 \$) - Appel d'offres public 23-19700 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0682;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Précision provençal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons sur des châssis de camion de transport de détenus fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 808,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19700 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 961,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1237567008

---

**CG23 0245**

**Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0676;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 5 021 464,14 \$, taxes incluses, pour la fourniture de polymères à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Brenntag Canada inc. (CG22 0373), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 426 537,50 \$ à 9 448 001,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1239888002

---

**CG23 0246**

**Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 176 700,48 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0687;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 176 700,48 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1239828002

---

**CG23 0247**

**Exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,70 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0683;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour les services bancaires et les services des comptes marchands pour une période de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2023, tel que prévu dans l'appel d'offres public 17-15841, pour des coûts totalisant 12 746 617,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1239963001

---

À 17 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0248**

**Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal qui se tiendra du 12 au 14 juin 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0729;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 140 000 \$ à Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 29<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1238468002

---

**CG23 0249**

**Accorder un contrat à ESI Technologie de l'information inc., pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM pour une période de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 397 353,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19730 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0688;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme ESI Technologie de l'information inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de deux ans, le contrat pour la prestation de services des activités de rôle-conseil et de service d'implantation de résolution de problèmes liés à la solution VMWare Workspace ONE UEM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 353,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19730;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1239563002

---

**CG23 0250**

**Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Résidenti'ELLE du Y des femmes de l'organisme Y des femmes de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0720;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 775 661 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Y des femmes de Montréal pour le projet Résidenti'ELLE du Y des femmes;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1239053001

---

**CG23 0251**

**Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leur activité en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0737;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022-2023 conclue avec le Conseil québécois du commerce de détail qui visait à accompagner les détaillants montréalais dans le développement de leurs activités en considérant les enjeux rencontrés par le milieu du commerce de détail (CG22 0267), afin d'accorder une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1238383006

---

### **CG23 0252**

**Exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0692;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'exercer la première option de prolongation de cinq ans de la convention de collaboration en matière de radiocommunication vocale à des fins de sécurité publique dans le métro de Montréal (CG13 0221) pour la période du 20 juin 2023 au 19 juin 2028.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1239351001

---

À 17 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0253****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat 1 : 1 472 151,40 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat 2 : 1 493 946,75 \$, taxes incluses), Englobe Corp. (contrat 3 : 1 362 203,68 \$, taxes incluses), Terrapex Environnement ltée (contrat 4 : 1 044 179,96 \$, taxes incluses) et GHD Consultants ltée (contrat 5 : 1 036 735,32 \$, taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 22-19647 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0772;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure cinq ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19647;

<b>Firmes</b>	<b>Contrat</b>	<b>Somme maximale (taxes incluses)</b>
Les Services EXP inc.	1	1 472 151,40 \$
Solmatech inc.	2	1 493 946,75 \$
Englobe Corp.	3	1 362 203,68 \$
Terrapex Environnement ltée	4	1 044 179,96 \$
GHD Consultants ltée	5	1 036 735,32 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Solmatech inc., Englobe Corp. Terrapex Environnement ltée et GHD Consultants ltée;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1227231104

**CG23 0254****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**



**Accorder un contrat à Intrado Life & Safety Canada inc., pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, avec deux options de prolongation de deux ans chacune, pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$, taxes incluses (contrat : 22 708 513,14 \$ + contingence : 3 406 276,97 \$) - Appel d'offres public 22-19626 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0761;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Intrado Life & Safety Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de sept ans, soit du 19 mai 2023 au 18 mai 2030, le contrat pour la fourniture de l'installation et la configuration d'une solution technologique et équipements pour le centre d'urgence 9-1-1 de prochaine génération du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le centre de communication du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 114 790,11 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19626;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 406 276,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Intrado Life & Safety Canada inc.;
- 5- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1230206002

---

### **CG23 0255**

**Accorder un contrat à Passerelles - coopérative de travail, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (contrat 2), pour une période de dix mois - Dépense totale de 960 164,28 \$, taxes incluses (contrat : 914 442,17 \$ + variation de quantités : 45 722,11 \$) - Appel d'offres public 22-19620 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0774;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Passerelles — coopérative de travail, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de dix mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale à l'échelle de l'agglomération de Montréal visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (contrat 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 914 442,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19620;
- 2- d'autoriser une dépenses de 45 722,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Passerelles — coopérative de travail;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Mitchell Brownstein

20.38 1236924001

---

### **CG23 0256**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, un terrain vacant situé à l'intérieur des limites du Grand parc de l'Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 31 215,40 mètres carrés, à des fins de parc régional, pour un montant de 940 000 \$ plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0778;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert d'Hydro-Québec, pour fins de parc régional, un terrain vacant, constitué du lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ayant une superficie totale de 31 215,40 mètres carrés, pour le prix de 940 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser à partir de 2023, un ajustement récurrent à la base budgétaire du budget du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) de 7 603 \$ afin de couvrir les frais d'opération et d'entretien ainsi que de gestion écologique en lien avec cette acquisition;
- 3- de verser au domaine public le lot 1 977 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1229245010

---

### **CG23 0257**

**Approuver le projet d'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0776;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal afin de confier à cette dernière la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Langelier dans le cadre de son appel d'offres du contrat CR13.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1237211008

---

À 17 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0258**

**Autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural Corp. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0123), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0762;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 913,83 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux », dans le cadre du contrat accordé à Unicel Architectural corp. (CG21 0123), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 954 965,92 \$ à 2 117 879,74 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1238009001

---

**CG23 0259**

**Autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG19 0324), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0763;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 332 045,33 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 870 478,77 \$ à 9 202 524,09 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1238009002

---

**CG23 0260**

**Autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0283), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0764;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 146 110,23 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. (CG21 0283), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 680 267,65 \$ à 1 826 377,88 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1238009003

---

**CG23 0261**

**Autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0765;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 217 941,32 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. (CG21 0493), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 416 618,59 \$ à 1 634 559,91 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1238009004

---

**CG23 0262**

**Autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0766;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 486 919,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 229 357,30 \$ à 8 716 276,42 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1238009005

---

À 17 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0263**

**Autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à Société en commandite ACCS pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0364), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0767;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 487,29 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle », dans le cadre du contrat accordé à la société en commandite ACCS (CG20 0364), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 822 603,82 \$ à 1 981 091,11 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1238009006

---

**CG23 0264**

**Autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0768;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 548 603,21 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 18 437 467,01 \$ à 18 986 070,22 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1238009007

---

#### **CG23 0265**

**Autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente conclue avec Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 282 409,12 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0759;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités d'un montant de 749 273 \$, taxes incluses, permettant l'acquisition des radios portatives dans les lots de la Sécurité publique, respectivement les lots 1, 2, et 3 de l'entente octroyée à Motorola (CG13 0239), majorant ainsi le montant total de l'entente de 36 630 725,71 \$ à 37 379 998,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1239351003

---

#### **CG23 0266**

**Autoriser une dépense additionnelle de 941 194,09 \$, taxes incluses (contrat : 793 672,43 \$ + contingences : 147 521,66 \$), pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0773;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 793 672,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre des projets liés à l'optimisation des espaces administratifs de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG17 0079), majorant ainsi le montant total de la dépense de 4 762 892,38 \$ à 5 704 086,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 147 521,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1230684001

---

**CG23 0267**

**Autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses (contrat : 1 224 217,82 \$ + contingences : 146 906,14 \$ + incidences : 85 695,25 \$ + services professionnels : 209 962,75 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0771;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 666 781,96 \$, taxes incluses, pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à Les Entreprises Cogenex inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc principal dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CG23 0188) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur la rue Saint-Dominique;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1237371002

---

**CG23 0268**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Transit 24, un terrain d'une superficie de 641,87 mètres carrés, à des fins de construction d'un projet de maison d'hébergement, sur le territoire de la Ville de Montréal / Fermer et retirer du domaine public ledit terrain du cadastre du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0780;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Transit 24, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 641,87 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de fermer et de retirer du domaine public le terrain faisant l'objet du dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1229245007

---



À 17 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0269**

**Autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire pour le projet pilote visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0746;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la contribution additionnelle de 2 300 000 \$ concernant l'initiative tarifaire visant à offrir la gratuité d'accès aux services du métro depuis le centre-ville de Montréal pour la saison estivale 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237529003

---

**CG23 0270**

**Adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0782;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter les parties de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant les territoires de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland (une liste par territoire), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1226924004

---

**CG23 0271**

**Approuver les actions en développement économique 2023-2025 en lien avec la Planification économique conjointe 2022-2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023 par sa résolution CE23 0808;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les actions en développement économique (2023-2025) en lien avec la Planification économique conjointe (2022-2025).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1237796005

---

**CG23 0272**

**Avis de Motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1239861002

---

**CG23 0273**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1237796002

---

**CG23 0274**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projet d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1237016001

---

**CG23 0275**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux infrastructures de recharge électrique pour véhicules à émission zéro », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1238383005

---

**CG23 0276**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1237796001

---

À 17 h 43,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 50.01 à 50.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0277**

**Approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mai 2023 par sa résolution CE23 0800;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente No 35 (2018-2024) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective en lien avec la permutation.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1237914002

---

**CG23 0278**

**Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930 visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023 par sa résolution CE23 0814;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930, visant à prendre des mesures pour contrer la pénurie et favoriser l'attraction, la rétention et faciliter le remplacement des brigadiers-ères.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1237914001

---

**CG23 0279**

**Approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2023 par sa résolution CE23 0815;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, de même que l'entente sur certaines dispositions du régime de retraite et le règlement de litiges opposant les parties.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1237914003

---

À 17 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0280**

**Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 avril 2023 par sa résolution CE23 0659;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce du 18 mai 2023 au 30 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237665002

---

**CG23 0281**

**Nomination des membres du Comité technique pour une durée de deux ans, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 mai 2023 par sa résolution CE23 0745;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes, pour une période de deux ans, à titre de membres du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées :

Membres provenant de la Ville de Montréal :

- M. Jean Lamarre, président du comité, chef de division - Division gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Jean-François Dubuc, chef de division - Division des infrastructures du réseau principal - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Hugo St-Denis, chef de section - Section conception réalisation des collecteurs - Division de la gestion durable de l'eau - Direction des réseaux d'eau - Service de l'eau
- M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics - Arrondissement de Ville-Marie

Membres provenant des autres municipalités liées :

- Mme Ava L. Couch, directrice générale - Ville de Mont-Royal
- M. Erik Rolland, directeur des travaux publics - Ville de Pointe-Claire
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics - Ville de Dorval
- M. Charles Senekal, directeur du Service de l'ingénierie et de l'urbanisme - Ville de Côte Saint-Luc

Adopté à l'unanimité.

51.02 1236354001

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie toutes les personnes ayant collaborées à la tenue de cette séance ainsi que les membres du conseil pour leur collaboration. Elle donne rendez-vous pour le prochain conseil d'agglomération le 15 juin 2023.

\_\_\_\_\_  
Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Valérie Plante  
MAIRESSE